

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Lundi 14 mai 2012 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mmes AUZILLON et BOUYGE, MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, JOLY, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET, PAPPALARDO et TRIOUX.

Absents : Mme MAILLOT donne pouvoir à M. DESEMARD, M. ROUSSY donne pouvoir à Mme BOUYGE.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2012.
- ❖ Suivi des travaux et projets. Le maire dresse l'état d'avancement de la rénovation des vestiaires du terrain de foot. La couverture du bâtiment est en place et la pose des menuiseries métalliques est terminée. Les réseaux extérieurs eau et assainissement sont terminés.
- ❖ Modification N°4 du PLU. La zone AUG au sud de Malauzat est l'objet d'une demande d'urbanisation du cabinet d'études « Conceptions Urbaines ». Une réflexion sur l'urbanisation de cette zone a été menée au sein du conseil à partir d'un plan d'aménagement d'ensemble portant sur les 3,28 ha. Afin de mieux maîtriser cette urbanisation, le maire propose de scinder le secteur en deux zones AUG ; une première tranche de 1,35 ha (vingt lots) et une seconde tranche de 1,93 ha toujours avec le même plan d'ensemble. Le Conseil approuve la proposition du maire et l'autorise à lancer la procédure pour la modification N°4 du PLU. Modification qui englobera le remplacement de termes écrits dans le règlement tels que « limite des voies routières » par « limite de parcelle avec les voies routières » et l'ajout d'un point du règlement de l'ex-AFU « Le Peyrat ».
- ❖ Achat de matériel.
 - Aire de jeux de Saint-Genès l'Enfant : panneaux réglementaires à apposer à proximité immédiate de l'aire de jeux, auprès de la société GIROD pour un montant de 158 euros.
 - Ecole primaire : deux bancs auprès de CAMIF Collectivités pour un montant de 168 euros et 2 tables avec 12 chaises auprès de la société WESCO pour un montant de 1098 euros.
- ❖ Autorisation est donnée au maire d'encaisser au budget communal une recette de 132 euros résultant d'un solde créditeur lors du paiement par la commune de sa cotisation 2011 auprès du CNAS.
- ❖ SMGICLL (Syndicat Mixte Gestion Informatique des Collectivités Locales de Limagne). Par délibération du comité syndical du 27 mars 2012, les délégués ont approuvé le transfert de compétence du syndicat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et voté la dissolution effective du syndicat au 31 décembre 2012. Chacune des collectivités adhérentes doit entériner ce vote. Dont acte pour notre commune. Une éventuelle adhésion au CGFPT pour une prestation équivalente à celle fournie par le SMGICLL devra être l'objet d'une convention entre la Commune et le CGFPT.
- ❖ Riom Communauté : modification statutaire. Dans le cadre de la compétence « Politique du logement et cadre vie », le Conseil municipal approuve une modification portant sur les hébergements et logements pour les personnes en grandes difficultés et l'ajout du PIG (programme d'intérêt général) aux actions visant à l'amélioration de l'habitat, et, dans le cadre de la compétence « Création, aménagement et entretien des voiries communautaires », une modification portant sur la délimitation de la voirie du lotissement de Saulnat (commune de Cellule) et l'ajout du carrefour giratoire de la RD211 (déchèterie de Riom) à la liste des voiries d'intérêt communautaire.
- ❖ Subventions communales. Approbation de la proposition du maire d'accorder une enveloppe globale de 3 537 euros d'aides financières aux associations communales, extra-communales et autres, dans le cadre de leurs activités ou de leurs projets ayant un intérêt éligible dans les actions que la commune peut légalement aider.
- ❖ L'ensemble du personnel communal bénéficie de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité), mais cette indemnité ne peut s'appliquer au poste de rédacteur créé au tableau des effectifs par délibération du 29 février 2012. Le maire propose d'instaurer pour ce poste l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS). Proposition adoptée.
- ❖ Convention achat carburant pour les véhicules et appareils thermiques communaux. A compter du 1er juin 2012, les Centres Leclerc changent leur système de gestion des achats de carburant pour les collectivités. Ce changement implique l'utilisation d'une nouvelle carte d'achat. Pour ce faire, le Conseil autorise le maire à signer une convention tripartite avec ENERGEO et la Trésorerie Publique de Volvic.
- ❖ Divers en fin de séance.
 - M. JOLY attire l'attention sur les dangers présentés, Chemin de la Pisciculture, par le mur d'une propriété riveraine qui menace de s'effondrer. Il signale aussi un panneau « Sens interdit » mal positionné Place de la Fontaine à Saint-Genès l'Enfant.
 - M. TRIOUX présente une première esquisse de ce que pourrait être le logo de la commune de Malauzat. Les remarques apportées lors de la séance seront prises en compte dans une prochaine version soumise au Conseil.
 - M. AYRAL, signale que la société « Quatre vents » a sollicité une autorisation pour faire décoller des aérostats (15 vols par an) dans la zone des peupliers. Après débat, un consensus est trouvé pour une autorisation d'une durée d'un an, sous réserve des accords des propriétaires et locataires des terrains concernés.
 - M. AYRAL, signale qu'un apiculteur de Montferrand, sollicite l'utilisation d'un terrain communal sis derrière le cimetière communal pour y implanter une ruche. Demande acceptée.